



SECRETARIAT DU VICE-PREMIER MINISTRE

Cellule Presse et Communication

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bonne nouvelle pour l'audiovisuel belge : prolongation du tax shelter jusqu'en 2009

Le Vice-Premier ministre et Ministre des Finances DIDIER REYNDERS se réjouit de la décision positive de la Commission européenne quant à la prolongation du système de tax shelter jusqu'au 31 décembre 2009.

Cette prolongation répond aux souhaits de l'ensemble du secteur audiovisuel belge, auprès duquel le tax shelter est un succès. Selon les chiffres du secteur, 60 millions d'euros ont été investis pour les années 2003 à 2006 dans l'audiovisuel belge grâce à ce mécanisme.

Au vu des bons résultats engrangés par le système, DIDIER REYNDERS souhaite étendre le mécanisme à d'autres domaines culturels, comme les arts de la scène et la possibilité pour les particuliers d'investir, via ce système, dans le cinéma.

Pour rappel, le Tax Shelter est un incitant fiscal destiné à soutenir la production et la création d'œuvres audiovisuelles belges. Ce régime prévoit l'exonération des bénéficiaires imposables d'une société souhaitant investir dans une production audiovisuelle à concurrence de 150 % des sommes effectivement versées.

L'Etat également bénéficie d'un avantage : 150% des sommes investies autrement que sous forme de prêt doivent être dépensées en Belgique, ce contribue à créer de l'emploi dans les secteurs concernés

David MARECHAL
Porte-parole